

# REGLEMENT, JEU-CONCOURS

## ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DUREE DU JEU-CONCOURS

Ux View, (ci-après « organisateur »), dont le siège social situé à l'adresse ci-dessous\*, organise du lundi 9 septembre à 08h00 au vendredi 20 septembre 2024 à minuit (date et heure française de connexion faisant foi), un jeu-concours intitulé "Gagnez un audit gratuit de votre site " (ci-après intitulé le « Jeu-concours »).

Le Présent règlement (ci-après le « Règlement ») a pour objet de définir les droits et obligations de l'organisateur et des participants au Jeu (ci-après les « Participants »)

**\*Adresse du siège :** 50 000 Saint-lô

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans. Toute personne ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du présent jeu-concours ainsi que les membres du personnel de Ux View ne peuvent participer au jeu-concours.

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement, disponible notamment en téléchargement sur le site internet de Ux View : <https://uxview.fr/>

2.3. La participation au jeu se fera via le réseau social Instagram, aux dates indiquées dans l'article 1, en se rendant sur le compte Instagram de Ux View : <https://www.instagram.com/ux.view/>

La participation au jeu-concours s'effectue :

Via Instagram :

- En s'abonnant au compte Instagram de Ux View
- En likant la publication dédiée au concours
- En commentant la publication en identifiant la personne de son choix

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera l'exclusion du candidat ou la perte du gain du gagnant.

2.5. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif du jeu-concours, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu-concours et de ses gagnants.

2.6. L'organisateur se réserve le droit d'exclure du jeu-concours et de poursuivre en justice, le cas échéant, toute personne qui aurait fraudé ou tenté de troubler le bon déroulement du jeu.

2.7. Ce jeu-concours est soumis à la Loi française.

## **ARTICLE 3 – DEROULEMENT DU JEU-CONCOURS**

3.1 Participation au jeu-concours du 9 septembre 2024 à 8h au 20 septembre 2024 à minuit selon les modalités évoquées ci-dessus.

Le 20 septembre 2024, à partir de minuit, les participations seront closes et un tirage au sort sera effectué le 24 septembre 2024 à 14h :

3.2 Le prénom ainsi que la première lettre du nom de famille du gagnant sera annoncé dans un post le 24 septembre 2024 sur le compte de Ux View. En amont, ils seront contactés directement par message privé, par l'organisateur afin de leur faire part de leur victoire et de leur gain.

Si le gagnant ne donne pas suite au message privé envoyé depuis le compte Instagram de Ux View, pour le tirage numérique, dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi du message, il sera réputé renoncer à son gain et son lot sera attribué à un nouveau gagnant suivant l'ordre du classement.

3.4 Bien que le jeu-concours soit accessible sur la plate-forme Instagram, en aucun cas Instagram ne sera tenu responsable en cas de litige lié au jeu-concours. Instagram n'est ni l'organisateur, ni le parrain de l'opération.

3.5 Restrictions : La fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités ou l'utilisation de robot informatique, sera sanctionnée par l'exclusion du présent jeu-concours. Si la fraude ou tricherie sont constatées après le classement du participant concerné et que celui-ci a gagné un lot, il en sera privé. Dans ce cas, son lot sera réattribué au suivant du classement.

## **ARTICLE 4 – LOTS**

Un audit gratuit de votre site internet.

*Un audit UX est une évaluation approfondie d'un parcours utilisateur. L'objectif principal de cet audit est d'identifier les points forts et les points faibles de l'interface utilisateur afin d'optimiser la satisfaction et l'efficacité des utilisateurs.*

## **ARTICLE 5 – REMISES DES LOTS**

L'organisateur contactera uniquement par message privé Instagram le gagnant du jeu numérique. Il les informera de leur lot et des modalités à suivre pour en bénéficier.

## **ARTICLE 6 – RESPONSABILITE**

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou parce que les circonstances l'exigent, l'opération devait être écourtée, prolongée, reportée, modifiée ou annulée. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information par tous les moyens appropriés. En aucun cas, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect pouvant survenir lors du déroulement du présent jeu-concours.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement des réseaux ne permettant pas ou plus l'accès au présent jeu-concours ou encore perturbant son bon déroulement que ce soit lié aux caractéristiques mêmes des réseaux ou autre chose.

Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité de quelque nature que ce soit. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Instagram et la participation au présent jeu-concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable notamment en cas d'impossibilité pour le participant d'utiliser les lots gagnés. Aucun dédommagement, quel qu'il soit, ne pourra être demandé à ce titre.

## **ARTICLE 7 – ADRESSE POSTALE DU JEU-CONCOURS**

Le règlement du jeu concours est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse postale suivante : l'adresse mail : [contact@uxview.fr](mailto:contact@uxview.fr)

## **ARTICLE 8 – LOI APPLICABLE**

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française.

## **ARTICLE 9 – UTILISATIONS DES DONNEES**

Le traitement des données personnelles collectées au cours du présent jeu concours

Nom, prénom, date de naissance, adresse mail ou postale, sont nécessaires pour permettre votre participation à celui-ci et plus particulièrement pour permettre la remise des lots.

Les données personnelles des participants ne seront en aucun cas stockées et réutilisées par Ux View

Les participants disposent d'un droit d'accès de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement. Pour ce faire, il vous suffit de faire une demande auprès de Ux View, en adressant un mail à l'adresse suivante [contact@uxview.fr](mailto:contact@uxview.fr)

A noter que La CNIL est l'autorité de contrôle au sens et pour l'application du Règlement Général sur la Protection des Données et des textes qui en découlent.